

Vos covoiturages domicile-travail subventionnés dans le Pays du Lunévillois

Le PETR du Pays du Lunévillois lance une campagne d'incitation financière au covoiturage domicile-travail en partenariat avec Mobicoop.

Le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays du Lunévillois lance une campagne d'incitation financière au covoiturage quotidien pour les trajets domicile-travail, en partenariat avec la coopérative Mobicoop. Cette initiative, qui se déroulera du 1er septembre 2024 au 28 février 2025, vise à promouvoir la mobilité durable et à encourager les habitants du territoire à adopter des pratiques de déplacement plus respectueuses de l'environnement.

Prime de covoiturage : modalités et conditions

Les habitants du Pays du Lunévillois sont invités à participer à cette campagne en utilisant **l'application de covoiturage Mobicoop**. Les conducteurs éligibles recevront une prime de 7 centimes par kilomètre pour des **trajets compris entre 2 et 60 kilomètres, à raison de deux trajets par jour soit 4,20€ maximum par trajet**. Pour les trajets de plus de 60 km, seuls les 60 premiers kilomètres sont concernés par cette campagne.

Pour bénéficier de cette prime, les conducteurs doivent :

- Être domiciliés dans l'une des 4 communautés de communes du territoire
- Renseigner leur RIB dans l'application Mobicoop
- Créer un profil complet dans l'application, tout comme leur passager

- Valider leur position, ainsi que celle de leur passager, au départ et à l'arrivée de chaque trajet

Si votre trajet en tant que conducteur est éligible à la campagne, vous recevrez le montant de la subvention offerte par le Pays du Lunévillois le mois suivant votre trajet.

Les avantages du covoiturage

Le covoiturage présente de nombreux avantages, tant pour les conducteurs que pour les passagers. Parmi les principaux bénéfices, on peut citer :

- Économies financières : Réduction des coûts de transport grâce au partage des frais de carburant et d'usure du véhicule.
- Impact environnemental : Diminution des émissions de CO2 et de la congestion routière, contribuant à un environnement plus sain et à une meilleure qualité de vie.
- Convivialité : Renforcement des liens sociaux et création de nouvelles opportunités de rencontres et d'échanges entre les habitants.
- Réduction du stress : Partager ses trajets avec d'autres personnes peut rendre les déplacements quotidiens plus agréables et moins stressants.

Contact et informations supplémentaires

Pour plus de renseignements sur cette campagne et les modalités de participation, consultez le site internet du Pays du Lunévillois à l'adresse suivante : pays-lunevillois.com.

Vous pouvez également vous rendre à l'Agence de la Mobilité-Transports à la gare de Lunéville ou les contacter par téléphone au 0800 607 062 (appel gratuit)

Le PETR du Pays du Lunévillois et Mobicoop sont déterminés à promouvoir des solutions de mobilité durable et à encourager les comportements responsables au sein de la communauté. Nous comptons sur la participation active des habitants pour faire de cette initiative un succès.

À propos du PÉTR du Pays du Lunévillois

Le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays du Lunévillois œuvre pour le développement harmonieux de son territoire en mettant en place des projets structurants et innovants, en collaboration avec les acteurs locaux.

À propos de Mobicoop

Mobicoop est une coopérative spécialisée dans les solutions de mobilité partagée, offrant des services de covoiturage éthiques et durables, sans commission, au service de la transition écologique et solidaire.

